

BON DE SORTIE

Bon de sortie : N° Dossier : 261725/FIMC

Date de sortie : Fournisseur : MAYSTAR

Réceptionnaire : BIOTAL COSMETICS

Véhicule : Connaissance / POS: null/2

Badge doane/CIN : Dépoté le :

Déclaration N°: Mead :

Date MLV:

N° de remorque :

DS MEAD :

Marques	Colis	Nature de marchandise	Poids brut
BIOTAL COSMETICS	35.00	MADONNA	11,980.00

Remarque :

- Le client est informé qu'aucune assurance n'est souscrite par MARBAR pour le compte du client.
- Le client s'engage ainsi à personnellement assurer ses marchandises contre tous les risques, et renonce en conséquence à tout recours contre MARBAR et ses assureurs respectifs pour tous dommages causés à ses marchandises.
- Le client doit prendre en charge tous les risques encourus par la marchandise à partir du moment où celle-ci n'est plus sous la garde de MARBAR.
- MARBAR est par conséquent dégagé de toute responsabilité une fois la marchandise est enlevée, et le bon de sortie délivré par le MEAD, cacheté, ce que le client accepte expressément.
- Toute marchandise qui n'est pas enlevée dans un délai de 45 jours (Samedi, dimanche et jours fériés non compris), sera saisie par l'administration de la douane.
- Toute réserve doit être constatée avant la sortie de la marchandise du MEAD et doit être formulée par une réclamation dans les délais réglementaires en utilisant une lettre de réserve avec détaillant les dommages subis par les marchandises.
- Pour l'organisation d'un constat d'expertise, le client s'engage à nous envoyer une convocation de constat contradictoire avec un préavis de 24 heures à l'avance et de s'assurer de la présence de toutes les parties prenantes lors du constat d'expertise.

BAGILE

SARL au Capital 100000.00MAD IF: 1032736 RC: 116981 CASABLANCA

Patente: 37948091 CNSS: 6437166 ICE: 000203379000034

Angle du Boulevard de l'Océan Pacifique et de l'Avenue du Golf Arabe, 20310 CASABLANCA MAROC